

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021



Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre comptable ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) et les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats suivants :

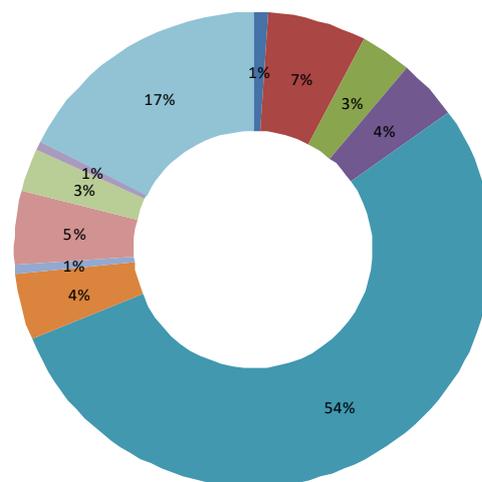
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 743 919.77 €	1 915 290.06 €
Investissement	1 049 270.97 €	757 711.52 €

## ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

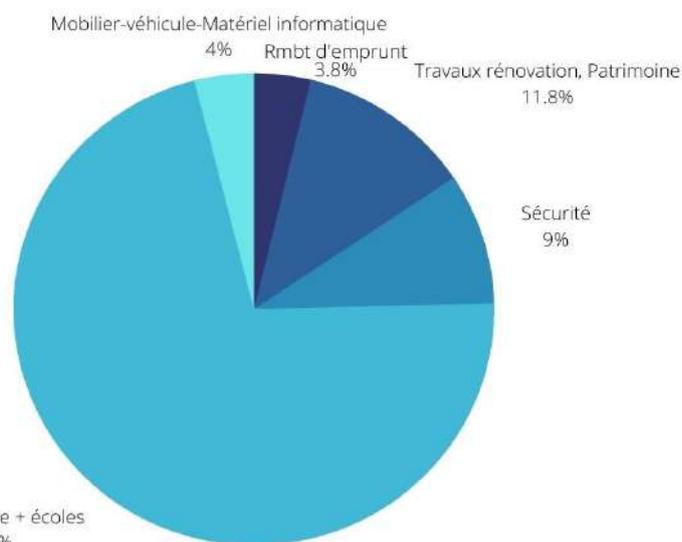
Assurances, intérêts d'emprunts	17 344.18 €	1%
Fluides (gaz, électricité, eau)	116 215.69 €	6.67%
Subv. versées (associations & CCAS)	59 794.00 €	3.43%
Ecoles (entretien, loisirs, TAP, transport, accueil collectif de mineurs)	72 010.10 €	4.13%
Charges de personnel	934 591.88 €	53.59%
Indemnités des élus	78 606 .58 €	4.5%
Communication (FIF, publication, site internet)	11 168.69 €	0.64%
Fournitures (petit équip., maintenance)	87 808.27 €	5.03%
Entretien (esp verts, bât, véhicules)	51 570.83 €	2.96%
Fêtes et cérémonies	10 121.96 €	0.58%
Divers* (autres fournitures)	304 687.59 €	17.47%

**TOTAL DEPENSES = 1 743 919 .77 €**

\* Autres fournitures : cotisations aux divers organismes, taxes foncières, ordures ménagères, honoraires, locations mobilières, organismes de formation, documentation générale...



## ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



<b>Remboursement d'emprunts + caution</b>	<b>40 698.85 €</b>
<b>Travaux rénovation, Patrimoine</b>	<b>123 470.52 €</b>
<i>Etude et maitrise d'œuvre extension cimetière, plateforme stabilisé foot, revêtement de sol gymnase, chaufferies mairie, salle des fêtes et salle des sports, stores extérieurs maison des assoc. et école maternelle</i>	
<b>Sécurité</b>	<b>94 422.81 €</b>
<i>Caméras de vidéoprotection, cylindres électroniques bâtiments communaux (suite et fin)</i>	
<b>Petite enfance + écoles</b>	<b>748 980.22 €</b>
<i>Maitrise d'œuvre et poursuite travaux crèche, toiture, radiateurs, maisonnette école maternelle, équipement numérique écoles</i>	
<b>Mobilier-véhicules-Matériel informatique</b>	<b>41 698.57€</b>
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>1049 270.97€</b>
<b>Subventions : 598 733 € pour la crèche en 2021/2022</b>	

Petite enfance + écoles  
71.4%

# Supplément spécial finances publiques

## LE BUDGET 2022 DE LA COMMUNE

Le budget d'une commune se décompose en deux sections : **une section de fonctionnement et une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses). C'est un acte prévisionnel. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Le budget global de notre commune s'équilibre à **3 969 827 .21 €**. Il est élaboré avec le souci majeur de maîtriser les coûts de fonctionnement.

### La section de fonctionnement

Elle affiche une évaluation des recettes et des dépenses qui permettront à la commune d'assurer son rôle de service public tout au long de l'année.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de la Métropole du Grand Nancy et de l'Etat.

Pour rappel, l'État baisse ses dotations depuis 2014. Ainsi, entre 2014 et 2021, notre commune a perdu 193 000€.

### La section d'investissement

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Pour 2022, les investissements envisagés sont : travaux d'extension du cimetière, travaux de rénovation du groupe scolaire Jules Renard (réaménagement, accessibilité, mise en sécurité), travaux de rénovation du presbytère afin de le transformer en maison d'habitation, extension du réseau de vidéoprotection, création d'une fontaine place de l'Hôtel de Ville.

#### **IMPORTANT !**

**Chacune des deux sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).**

### Subventions aux associations

Dénominations	montant
FLEVILLE LOISIRS	2 300.00 €
ASSOCIATION USEP	200.00 €
HBC Flavigny Fléville Richardménil	1 100.00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	500.00 €
CLUB DES AINES	1 900.00 €
TENNIS CLUB	1 280.00 €
ANCIENS COMBATTANTS FLEVILLE	195.00 €
ANCIENS COMBATTANTS LANEUV	160.00 €
COMITE JUMELAGE	1 100.00 €
DON DU SANG	350.00 €
DYNAPÔLE	3 734.00 €
ART ET NUANCES	550.00 €
PORTES SUD DE NANCY	2 000.00 €
PREAU	200.00 €
STADE FLEVILLOIS	1 090.00 €
ACCA	100.00 €
MAM LES PTITS RENARDS	200.00 €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIAL	8 500.00 €
COMITE DES FETES	2 900.00 €

Une subvention variable de 6127€ sera répartie en fin d'année entre les associations sportives en plus de leurs subventions de base selon les conventions d'objectifs signées avec les clubs.

## LES IMPÔTS A FLEVILLE

Les taux des impôts locaux sont votés par le Conseil Municipal.

Depuis 2017, les charges de fonctionnement étant maîtrisées et l'endettement faible, les élus ont opté pour le maintien des taux votés l'année précédente. **Pour la sixième année**, les taux sont donc inchangés. Toutefois, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est augmentée par l'État de 3.4% .

De fait, seule cette disposition augmentera la dépense fiscale communale des flévillois.

► taxe d'habitation: 6.18% (6.18% depuis 2017) Celle-ci reste inchangée.

Comme en 2021 la Commune n'a pas à voter le taux de cette taxe figé encore cette année. Cette taxe est transférée à l'Etat jusqu'à l'achèvement de sa suppression en 2023.

► taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.47 % (10.47 % depuis 2017) + 17.24% (taux départemental) soit un taux global de 27.71%. La commune récupère la part départementale de cette taxe en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

► taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.74 % (15.74 % depuis 2017)

Un emprunt de 150 000€ pour mener à bien les projets d'investissements va être contracté cette année faisant passer l'endettement 2022 par habitant à 382.98 €. Le taux d'endettement par habitant reste donc limité par rapport à la moyenne nationale des communes de moins de 3500 habitants, qui est de 698 €.

**L'engagement de vos élus pour le maintien d'une fiscalité modérée est une priorité.**

